Mme Mercier est donné un grand dîner de 60 couverts. La table merveilleusement ornée de fleurs était dressée dans le grand vestibule rez-de-chaussée. Pendant la durée du dîner la musique de la garde républicaine n'est fait entendre.

La réception qui a suivi a été très brillante. Tous les corps de la garnison et du gouvernement de Paris étaient représentés. Beaucoup de ministres et de hauts fonctionnaires territoriale assistaient à la réception.

LES ANARCHISTES

La comparution de Vaillant
DEVANT LES ASSISES

Paris, 27 décembre. — Auguste Vaillant comparaîtra le 5 janvier devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Cazeneuve, avec M. Cazé à ses côtés, présidé, selon l'usage, à l'interrogatoire sommaire de l'accusé.

C'est hier que la chambre des mises en accusation a statué à huis-clos sur l'affaire et renvoyé devant la cour d'assises de la Seine l'auteur de l'attentat du Palais-Bourbon.

Interdiction des journaux anarchistes

Les instructions viennent d'être envoyées pour faire interdire la vente, de n'importe quelle, des journaux et des brochures anarchistes.

Confrontation de M. Floquet et de Marpeaux

M. Charles Floquet a été convoqué hier, chez le juge d'instruction M. Jolly, qui traite l'affaire Marpeaux, Dupuis et cohorts.

Lucien président de la Chambre, mis en présence de Marpeaux, a déclaré n'avoir jamais vu cet individu, ou tout au moins ne l'avoir jamais remarqué.

Marpeaux, devant les témoins qui certifient que c'est bien lui qui a tiré sur M. Floquet, pour les circonstances que l'on sait, n'est pas revenu sur ses précédentes déclarations et a renouvelé son « mea.

Il semble donc bien acquis à l'instruction que Marpeaux, est l'auteur de l'attentat de la rue d'Angoulême. Mais comme l'instruction doit demeurer secrète, rien n'est dit-on au Palais, on ne sait quel motif Marpeaux a invoqué devant le juge, pour expliquer sa tentative criminelle.

Découverte de bombes

Paris, 27 décembre. — Quatre bombes cylindriques du modèle Orsini ont été découvertes en nuit près d'un égoût au coin de la rue Pierre et de la rue du Chevaleret. Elles ont été transportées au laboratoire municipal par la voiture spéciale mandée à cet effet.

En province

St-Etienne, 27 décembre. — On a découvert à la Grande Croix, une marmite contenant des engins explosifs.

A l'étranger

EN ESPAGNE

Une panique au Théâtre-Royal de Madrid

Madrid, 27 décembre. — Une panique extraordinaire s'est produite, hier soir, au Théâtre-Royal.

Le public remarquant l'absence de la reine et de ses dames pendant la représentation de la *Juive*, dans laquelle le ténor Duc faisait son début à Madrid, le bruit s'est répandu dans la salle que cette absence était motivée par la crainte d'un attentat anarchiste.

La plupart des spectateurs quittèrent précipitamment la salle et répandirent l'alarme dans toute Madrid.

Le gouverneur de Madrid dut se rendre au palais pour rassurer la régente puis au théâtre où il calma les esprits de la partie du public qui n'était pas encore partie.

Un procès anarchiste

Madrid, 27 décembre. — Les débats du procès contre les anarchistes accusés d'avoir voulu faire sauter la Chambre des Députés avec une bombe chargée de dynamite l'an dernier, commencent demain.

EN ANGLETERRE

Paris, 27 décembre. — On lit dans le *Matin* :

Le petit jeu cauteleux du gouvernement britannique vis-à-vis des anarchistes commence à porter ses fruits.

Les anarchistes de Londres, anglais et étrangers, ont tenu, hier, une réunion, d'où les représentants de la presse ont été exclus.

Les compagnons ont toutefois consenti à me faire part des décisions prises.

Le meet ng a décidé à l'unanimité de recourir à tous les moyens, quels qu'ils soient pour détruire l'infâme capital. »

Vacance au ministère de la guerre

Paris, 27 décembre. — Ce soir à 7 heures le général Mercier, ministre de la guerre et

Nouvelles Etrangères

L'Evacuation de l'Egypte

Londres, 27 décembre. — M. Trouchère a annoncé à la Chambre des Communes qu'il demandera demain au gouvernement s'il a l'intention de remplir les engagements pris par l'Angleterre relativement à l'évacuation de l'Egypte.

Chronique Régionale

M. Beaucaire, qui était depuis quelques mois conseiller de préfecture à Lille, est appelé par M. Dupuy, ministre de l'Intérieur en qualité d'attaché à son cabinet.

Nominations militaires. — Infanterie. — Ont été promus :

Au grade de colonel. — M. Poterat de Billy, lieutenant-colonel du 116e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Cartier, nommé général de brigade. — Affecté au 38e régiment d'infanterie.

Au grade de lieutenant-colonel. — M. Fiquet-Despeux, chef de bataillon breveté, hors cadre (Etat-major), maintenu.

M. Goetz, chef de bataillon au 45e régiment, affectés au 43e régiment.

M. Prinzet, actuellement chef de bataillon au 3e régiment de tirailleurs algériens, affecté au 116e.

M. Coullieux, commandant le 16e bataillon de chasseurs à pied, affecté au 91e.

— Nous apprenons que M. Laurent Chiloch, chef de bataillon breveté au 110e régiment d'infanterie, à Dunkerque, prend le commandement du 16e bataillon de chasseurs à pied, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Gouillon.

Au grade de chef de bataillon. — M. Lecomte, capitaine adjudant-major au 110e, affecté au 127e.

M. Clot, capitaine adjudant-major au 84e affecté au 16 bataillon de chasseurs à pied.

M. Abollic, capitaine au 43e, affecté au 45e.

M. Dismantree, capitaine au 43e, affecté au 145e.

M. Boselli, capitaine adjudant-major au 114e, affecté au 8e.

Au grade de capitaine : MM. Barbie lieutenant au 45e affecté au 145e ; Gellé, lieutenant au 110e, maintenu au corps ; Lallement, lieutenant au 38e, affecté au 42e ; Bisson, lieutenant au 127e, affecté au 162e ; de Lalande d'Olive, lieutenant au 83e, affecté au 158e ; Brisset lieutenant au 93e, affecté au 45e ; Richir, lieutenant au 84e, affecté au même régiment ; Cignalo, lieutenant au 73e, affecté au 136e ; Perriond, lieutenant au 73e, affecté au 116e ; Rinchwal, lieutenant au 145e, affecté au 83e ; Vergoureux, lieutenant au 83e, affecté au 116e.

Au grade de lieutenant : M. Vaisou, lieutenant en non activité, affecté au 136e.

CAVALERIE. — Ont été promus :

Au grade de colonel : M. Moreau de Bellaing, lieutenant-colonel au 19e régiment de chasseurs, affecté au 1er régiment de même arme.

Au grade de lieutenant-colonel : M. Duchassaing de Rotevoll, chef d'escadron au 10e régiment de chasseurs, est affecté au 19e.

Au grade de chef d'escadron : M. de la Vaulx, capitaine au 1er régiment de cuirassiers, est affecté au 21e régiment d'artillerie.

Au grade de sous-lieutenant : M. de Bermingham du 1er régiment de dragons, élève officier de l'école d'application affecté au 56 cuirassiers.

ARTILLERIE. — Ont été promus :

Au grade de colonel. — M. Harmary, lieutenant-colonel, président de la commission d'expérience à Calais, en remplacement de M. Richard, mis hors cadre, maintenu dans son emploi.

Au grade de lieutenant-colonel. — M. d'Ivry, lieutenant au 37e, affecté à la direction de Toul ; M. Cauvet, lieutenant au 34e, affecté à l'atelier de construction de Douai ; M. Maninat, lieutenant au 1er bataillon affecté à la direction de Reims ; M. C. rres, lieutenant au 37e affecté à l'atelier de construction de Douai ; M. Fauvel-Gallais, lieutenant au 37e, stagiaire à l'état-major de Lille, maintenu dans son emploi.

Au grade de garde d'artillerie de 3e classe. — M. Parry, adjudant au 37e, classé à la section de Dunkerque.

GÉNIE. — Ont été promus :

Au grade de colonel. — M. Penel, sous-chef d'état major du 1er corps d'armée, maintenu dans son emploi.

Au grade de chef de bataillon. — M. Amondrier, capitaine-trésorier au 3e régiment du génie, maintenu au corps.

Au grade de chef de bataillon. — M. Mesmacre, lieutenant au 1er, affecté au 3e régiment à Arras ; M. Barnier, lieutenant au 1er, affecté au 3e ; M. Lor, lieutenant au 3e est désigné pour être employé à Toul ; M. Uhlen, lieutenant au 3e à Verdun, est désigné pour Arras.

Au grade d'adjoint principal de 2e classe. — M. Keller, adjoint au 1er à Lille, conserve sa situation.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE. — Ont été promus :

Au grade de médecin principal de 1re classe : M. Gayot, médecin principal de 2e classe à Lille, affecté à l'hôpital militaire de Lyon.

Au grade de médecin principal de 2e classe : M. Moty, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire, maintenu dans son emploi.

Au grade de médecin-major de 1e classe : M. Laisse, médecin aide-major de 1re classe au 73e, maintenu au corps.

Société des agriculteurs du Nord. — Dans la séance du 19 décembre, la Société des agriculteurs du Nord a adopté les conclusions du rapport suivant présenté par M. Dehennin, au nom de la commission de l'enseignement agricole et des champs d'expériences régionaux :

Nous demandons que soient adoptés le développement de l'enseignement agricole, lors de sa dernière séance, la Société des agriculteurs du Nord a pris une proposition sur l'école d'agriculture du Nord, et les champs d'expériences régionaux, notre société a demandé que le Conseil général du Nord nous en continuer le subvention, et le Conseil général vient de nous informer qu'il nous accordera une subvention de 1.000 francs.

Le 2 décembre, par lettre 1895, notre collègue, M. Mercier, ancien inspecteur général, nous donnait des renseignements au rapport en faveur de l'école départementale de Wannevelin, rapport qui fut voté à une forte majorité par le Conseil général du Nord. Cette école est appelée à former les jeunes cultivateurs praticiens et à préparer les aspirants au professorat agricole et spécialiste à la culture, elle comprend 3 sections différentes, et un bureau de gérant pour le soin pour l'enseignement agricole : 1e section, pour les élèves des lycées agricoles nationales, futurs fabricants de sucre, distillateurs de betteraves, y viendront apprendre la culture de la betterave. Pour cette section, les élèves faisant aussi savoir faire pousser la betterave riche et d'un bon rendement naturel, il en sera de même pour les champs d'expériences régionaux, notre société a demandé que le Conseil général du Nord nous en continuer la subvention, et le Conseil général vient de nous informer qu'il nous accordera une subvention de 1.000 francs.

2e section, 3e section, 1895, notre collègue, M. Mercier, ancien inspecteur général, nous donnait des renseignements au rapport en faveur de l'école départementale de Wannevelin, rapport qui fut voté à une forte majorité par le Conseil général du Nord. Cette école est appelée à former les jeunes cultivateurs praticiens et à préparer les aspirants au professorat agricole et spécialiste à la culture, elle comprend 3 sections différentes, et un bureau de gérant pour le soin pour l'enseignement agricole : 1e section, pour les élèves des lycées agricoles nationales, futurs fabricants de sucre, distillateurs de betteraves, y viendront apprendre la culture de la betterave. Pour cette section, les élèves faisant aussi savoir faire pousser la betterave riche et d'un bon rendement naturel, il en sera de même pour les champs d'expériences régionaux, notre société a demandé que le Conseil général du Nord nous en continuer la subvention, et le Conseil général vient de nous informer qu'il nous accordera une subvention de 1.000 francs.

Nos élèves de l'école normale, nos jeunes instituteurs ruraux, ont été mis à Wannevelin suivre une théorie pratique pour enseigner à leurs élèves cette belle vie des champs, si saine et si désintéressée de toutes.

Toutefois, faudra-t-il prévoir que et les élèves des lycées des instituteurs agricoles, Ecoles d'agriculture, ne seront qu'au bout de ces cours, et pour les champs d'expériences, les élèves de ces écoles devront être astreints à signer un engagement à rester au moins dix ans dans la profession pour laquelle ils ont été élevés, et ne faire qu'un seul de service, ou de compléter leurs années de service militaire s'ils changeaient de profession.

Le 2 décembre 1895 (janvier dernier) en même temps que j'avais fait mention à l'ordre du jour, l'école d'agriculture, il y avait la question des Champs d'expériences régionaux, qui a amené réellement d'effets efficaces qu'autanique nous marchions vite et bien. Cet à partir de 1894, des champs d'expériences soient faits dans chaque arrondissement en blé, avoine, seigle, in, betteraves, houblon, etc. Ces champs d'expériences, faits sous la surveillance de nos Professeurs d'agriculture, qui seront aidés dans leur mission, par deux cultivateurs spécialistes de chaque région. Des conférences seront faites chaque mois par les Professeurs d'agriculture dans les communes choisies pour les champs d'expériences.

Dès que la récolte sera arrivée à maturité, les cultivateurs seront convoqués pour juger par eux-mêmes des résultats des champs d'essais, dont le battage, blé, avoine, etc., sera fait vis-à-vis d'un jury, désigné à cet effet et choisi parmi les cultivateurs, afin d'éviter toute critique et affirmer le bien fondé de ces champs d'expérience ! Dont les résultats seront publiés et envoyés à tous les cultivateurs des cantons dans lesquels ont eu lieu ces champs d'essais. Ces résultats feront connaître aux cultivateurs les avantages qu'ils pèvent obtenir par la plantation ou l'ensemencement de tels ou tels produits agricoles et la proportion des différents engrais pour un espèce de blé, avoine, seigle, betteraves, houblon, etc.

Ces expériences faites et renouvelées ainsi et chaque année, dans d'autres cantons de chaque arrondissement, dans lesquels on pourra étendre des échantillons d'analyses d'engrais, de semences, etc.

Afin de donner le plus grand développement possible à ces Champs d'expériences, il y a lieu de faciliter toutes les sommes voisées par les pouvoirs publics aux fermes expérimentales qui n'ont plus de raison d'être, dans peu, puisque par une théorie pratique nouvelle, les champs d'expériences régionaux.

En terminant et pour conclure, je demande, messieurs et chers collègues, que vous votiez la présente proposition et pour qu'il soit fait à partir de 1894, des champs d'expériences régionaux par arrondissement : à cet effet, notre société fait appel au bon vouloir de M.M. les sénateurs, députés et conseillers généraux, membres de la Société des Agriculteurs du Nord.

E. ELOIN.
à La Madeleine (Nord).

Chronique Locale

ROUBAIX

Un vieillard maltraité. — Un individu du nom de Hilaire Bérat, âgé de 20 ans, né à Poperinghe (Belgique) et dénant apparitre à l'ordre des pères missionnaires rôdait autour de l'église St-Joseph où ces derniers font une mission et sollicitait des secours des paroissiens.

Le curé de l'église St-Joseph, mis au courante ce qui se passait, prévient l'un des employés de la sacristie, un vieillard de 70ans, pour le faire chasser.

Le vieillard, voyant qu'il était surveillé, se mit à rôder autour de la sacristie et, à un moment, il pénétra dans cette dernière et se cacha derrière un confessionnal